

Les marchés publics dispensés de publicité et de mise en concurrence

Sous domaines C1 - Marchés publics

Programme



Les marchés passés pour répondre à un besoin dont la valeur globale estimée est inférieure à 8 MF HT

Les petits lots des marchés formalisés introduits par la loi du Pays n° 2019-37 du 20 décembre 2019

La procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence

Les marchés pour lesquels les formalités de publicité et de mise en concurrence sont impossibles ou manifestement inutiles



4 heures - 1 matinée

8h00 - 12h00



8 à 12 participants



En présentiel



Public

Responsables et gestionnaires des marchés publics



Pré-requis

Connaître les règles de base du Code polynésien des Marchés Publics



Objectifs

Connaître les hypothèses de recours aux marchés publics dispensés de publicité et de mise en concurrence et les règles minimales à respecter

En cas de besoin particuliers (situation de handicap, mobilité,...) ou de désistement, merci d'en informer la cellule formation de la DGRH dans les meilleurs délais et au plus tard 5 jours avant la formation.

CONTACT

formation@dgrh.gov.pf